



Lignes Directrices de Gestion
Mise en place ou Modification

Mise à jour 09/2023

Cadre réservé au Centre de Gestion

N° dossier :

Pièces à joindre :

- Projet des LDG
- Projet d'arrêté

Collectivité : Nombre d'habitants.....
Contact : NOM Tel : Courriel :
Nombres d'agents titulaires : Stagiaires : Contractuels :.....

Références :

Code Général de la Fonction Publique articles L413-1 et suivants.
Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des CAP.

Principe :

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales à définir des lignes directrices de gestion relatives à :

- La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- La promotion et la valorisation des parcours

Rappel : Un arrêté doit être établi par l'autorité territoriale après avis du comité social territorial

Attention : aucune décision individuelle envisagée à compter du 1er janvier 2021 (nomination en lien avec un avancement et/ou une promotion interne) ne pourra être prononcée sans la mise en place préalable des lignes directrices de gestion.

Mise en œuvre :

- Groupes de travail : composition : Elus Personnel
Réunions d'information (tableau joint à remplir)
Concertation avec les agents : modalités :
Autre :

Documents à joindre :

- le projet des lignes directrices de gestion. Le document ne doit pas comporter l'identité des agents.
le projet d'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion

Aide : un guide pratique d'élaboration, une trame d'élaboration et un modèle d'arrêté en format WORD sont téléchargeables sur le site internet du centre de gestion du gard (onglet CARRIERE, partie Les Actualités)

Observations diverses et complémentaires de la collectivité :

.....
.....
.....
.....
.....

Date de mise en œuvre :/...../..... (après avis du CST et arrêté de l'autorité territoriale)

Durée prévue : (maximum de 6 ans)

Si modifications de la mise en place, quelles sont-elles :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Conformément au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD), les données personnelles que vous nous communiquerez ne seront utilisées que dans le cadre de la saisine du comité social territorial du CDG30, conformément aux dispositions du code de la fonction publique. Les données ne seront pas utilisées à des fins sortant du cadre de la finalité demandée, considérée comme mission d'intérêt public.

Conformément à l'article 13 du RGPD, les informations communiquées par le biais du présent formulaire sont nécessaires pour répondre à votre demande et sont destinées aux services du CDG30, représentés par M. Fabrice VERDIER, Président, en tant que responsable du traitement.

Les réponses à ce formulaire sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre saisine. L'absence de réponse ne permettra pas de répondre à votre demande.

Vos informations personnelles seront conservées pendant une durée d'un an, conformément à la réglementation en vigueur.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles.

Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce dispositif, contactez nos services à l'adresse cdg30@cdg30.fr, ou par voie postale à l'adresse suivante : Centre de Gestion du Gard - 183 chemin du Mas Coquillard - 30 900 NÎMES

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr)

Fait à, le

Autorité territoriale :

Nom :

Prénom :

Signature et cachet,

N.B. : l'avis du CST est requis avant l'établissement de l'arrêté.

A retourner au secrétariat du comité social territorial du CDG 30 : cst@cdg30.fr
Avant la date limite de dépôt des dossiers figurant sur le site internet www.cdg30.fr

Tableau à faire remplir par les agents informés sur la démarche :

NOM Prénom	Signature